



En exercice : 58

Présents : 38

Votants : 40

Séance du 14 octobre 2024

Le Quatorze Octobre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 8 octobre 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	/
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MEZIERES Hervé, suppléant
MÉE	/
MÉRAL	/
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), CHAMARET Richard (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin-les-Anges).

Étaient absents : VALLÉE Jacky (Chérancé), LEPICIER René-Marc (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), GUIARD Philippe (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), M. JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Odile GOHIER a donné pouvoir à Yannick CLAVREUL

Secrétaire de Séance : Élu M. Jean-Eudes GAUBERT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-10/400 : ÉCONOMIE

Séance du : 14 octobre 2024

OBJET 2024-10/400 : ÉCONOMIE

EXTENSION DE LA ZA EIFFEL – VOLET COMPENSATION AGRICOLE - [Annexe](#)

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge de l'Économie, l'Emploi, l'Agriculture et le THD, rappelle au Conseil communautaire que, dans le cadre du projet d'extension de la ZA Eiffel à Craon et en application de l'article L. 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime et du décret n°2016-1190 du 31 août 2016, la collectivité a engagé la réalisation d'une étude visant à apprécier l'impact global du projet sur l'Agriculture et de déterminer les mesures de compensation. L'étude a été confiée à la Chambre d'Agriculture, cette dernière ayant pour mission de proposer les mesures de compensation économique à mettre en œuvre.

Il a donc été demandé à la Chambre d'Agriculture de la Mayenne d'accompagner la Communauté de communes du Pays de Craon pour les missions suivantes :

- La recherche de propositions visant à compenser l'impact du projet sur l'économie agricole du territoire,
- La formalisation, dans le rapport d'étude, des propositions retenues.

Suite à cette étude, le montant de la compensation a été estimée à 73 699 € auquel s'ajoute 42 420 € représentant le solde de la compensation agricole de la ZA des Rues à Cossé le Vivien. Soit un montant total de 116 119 €.

L'étude de compensation agricole a reçu un avis favorable de la CDPENAF le 7 juillet 2024.

Pour mettre en œuvre cette compensation, un appel à projets a été lancé en février 2024 auprès des structures collectives pour identifier les projets qui pourraient être financés dans le cadre de cette enveloppe. Onze dossiers ont été déposés.

Les critères d'instruction et d'attribution des subventions définis et validés pour la compensation mise en œuvre sur la ZA des Rues de Cossé ont été repris, à savoir :

- Instruction : note sur 20 points
 - Nombre d'agriculteurs bénéficiaires du projet : /3
 - Nombre d'emplois confortés : /3
 - Intérêt économique : /3
 - Intérêt environnemental : /3
 - Dimension innovante : /5
 - État d'avancement-faisabilité : /3

- Attribution de subvention
 - de 15 à 19 : 3% de l'enveloppe
 - de 20 à 22 : 4% de l'enveloppe
 - de 23 à 25 : 5% de l'enveloppe

- Montant maximum de la subvention : 60 000 €
- Montant minimum de la subvention : 1 000 €

Les demandes transmises dans le cadre de l'appel à projets pour l'extension de la ZA Eiffel ont été analysées. Lors de la commission du 2 septembre 2024, il a été proposé d'attribuer 110 453 € de subventions au titre de cette compensation.

Vu l'avis favorable de la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) du 7 juillet 2024 sur l'étude préalable, en application du principe ERC (Éviter – Réduire – Compenser) appliqué à l'agriculture pour le projet d'extension de la ZA Eiffel à Craon,

**Considérant la proposition de la Commission Économie-Emploi en date du 3 septembre 2024,
Après avis favorable du Bureau en date du 2 septembre 2024,**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (40 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** la proposition d'attribution de subventions au titre de la compensation agricole mise en œuvre dans le cadre de réalisation d'une extension de la Zone d'activité Eiffel à Craon, annexée à la présente délibération,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toute formalité afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 21 octobre 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Jean-Eudes GAUBERT



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Eudes GAUBERT", written over a faint, larger signature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241014-DELIB202410400-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Publication : 25/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

